

# Acheter ses cadeaux de fin d'année sur Internet



## Les 6 conseils malins du CEC

### 1 2 ans de garantie

Lorsqu'un bien présente un défaut endéans les deux années suivant l'achat, tout vendeur au sein de l'UE doit procéder à une réparation ou un échange sans frais et endéans un délai raisonnable.

➔ Plus d'infos

### 3 Gare aux escrocs du net

Évaluez toujours si un site est fiable avant d'acheter quoique ce soit. Gardez en tête que vous êtes protégé par la législation européenne si vous effectuez un achat sur un site européen. Ceci n'est pas le cas si vous achetez sur un site non-européen.

➔ Plus d'infos

### 2 Minimum 14 jours pour vous rétracter

Lorsque vous faites un achat sur Internet, vous avez au moins 14 jours calendaires pour changer d'avis et renvoyer l'article que vous avez commandé. Il y a toutefois certaines exceptions.

➔ Plus d'infos

### Une question ?

☎ 02 542 33 46

✉ info@cecbelgique.be

🏠 www.cecbelgique.be

### 5 Une livraison dans les 30 jours

Le vendeur est tenu de vous livrer dans les 30 jours sauf s'il promet un autre délai sur son site. Si le site n'affiche aucun délai et que celui-ci est important pour vous, demandez au vendeur de vous confirmer une livraison avant les fêtes.

➔ Plus d'infos

### 6 Un remboursement dans les 14 jours

En cas de rétractation, le commerçant en ligne doit vous rembourser le montant total, frais de livraison inclus, endéans les 14 jours. Le vendeur peut mettre les frais de retour à votre charge mais il doit vous en informer à l'avance. A défaut, ces frais ne peuvent vous être imposés.

➔ Plus d'infos

### 4 Payez avec une carte de crédit

Utilisez de préférence votre carte de crédit pour payer vos achats sur le net. Vous êtes mieux protégé en cas de non-livraison ou de fraude.

➔ Plus d'infos